

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°2022-20 portant délégation du pouvoir d'approuver la transaction ayant pour objet de terminer un différend

- Vu** le code civil, en ses articles 2044 à 2052 ;
- Vu** le code de l'éducation, en ses articles L. 716-1, L. 711-1 et D. 123-9 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Le conseil d'administration délègue au directeur de l'ENS le pouvoir d'approuver les conventions de transaction d'un montant inférieur ou égal à 30 000 euros.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents (connectés) : 15	Pour : 22
Procurations : 7	Contre : 0
Votants : 22	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 7 juillet 2022

Le Président du conseil d'administration


François HARTOG

Mise en ligne le : 7 juillet 2022